

### À l'échelle du périmètre rapproché

L'analyse réalisée au sein du Tableau 4, a permis de déceler les sensibilités propres à chacun des bourgs et leurs lisières situés au sein du périmètre rapproché. À cette échelle, on remarque que les villes de Pugny, du Breuil-Bernard et de Largeasse, présentent une sensibilité forte ; le bourg de Moncutant est quant à lui considéré comme ayant une sensibilité moyenne.

Leur position en point haut sur une ligne de crête au nord et à l'est du périmètre immédiat explique les interactions visuelles potentielles depuis les entrées et les sorties de ces bourgs vers le périmètre immédiat (Cf. Photo 24, Photo 25, Photo 28, Photo 30 et 33). D'autre part, les silhouettes de clocher se détachent parfois de l'horizon (Pugny et Breuil-Bernard) et présentent un potentiel risque de covisibilité avec le parc éolien (Photo 25). Depuis le centre de ces bourgs, les noyaux urbains densément bâtis permettent rarement de percevoir le périmètre immédiat (Cf. Photo 26 et Photo 29) sauf depuis Largeasse où une vue potentielle en direction du périmètre immédiat est possible (Cf. Photo 27).



Photo 23 : Silhouette du bourg du Breuil-Bernard vue depuis la RD 19 et son noyau urbain bâti.



Photo 24 : Vue possible depuis l'intérieur du bourg du Breuil-Bernard en direction du périmètre immédiat.



Photo 25 : Vue dégagée sur la silhouette du cocher de Pugny et sur les éoliennes des parcs de Neuvy-Bouin.



Photo 26 : Centre-ville de Largeasse et son noyau urbain dense.



Photo 27 : Vue potentielle entre le clocher de Largeasse et le périmètre immédiat depuis l'intérieur du bourg. Source : Google Street View.



Photo 28 : L'école de Largeasse située en point haut et la périphérie sud-ouest du quartier de La Fosse peuvent potentiellement offrir des vues sur le périmètre d'étude immédiat.





**Photo 29 : Centre-ville de Moncutant et son noyau urbain dense.**



**Photo 30: Vue sur la ville de Moncutant située sur un point haut.**

À l'échelle du périmètre d'étude rapproché, de la même manière que pour les bourgs, les hameaux proches sont étudiés individuellement en fonction des différents critères (situation topographique par rapport au périmètre immédiat, environnement immédiat, ouverture sur les paysages voisins, orientation du bâti, ...); ce travail aboutit à une hiérarchisation de la sensibilité théorique des hameaux vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat illustré par la Carte 14.

Un maillage assez fin de hameaux et de fermes isolées couvre de façon homogène tout le territoire d'étude. La multitude des lignes de crête issues du relief doucement chahuté et la présence du bocage avec ses motifs arborés multiples produisent localement des perceptions visuelles parfois occultées et parfois dégagées. Le positionnement des fermes à flanc de coteau ou au contraire en creux de vallons conditionne également les vues potentielles vers le périmètre immédiat.



**Photo 33 : Exemple de hameau entouré de haies et d'arbres, créant un filtre végétal et minimisant les perceptions vers les paysages alentour (ici hameau de Picocu).**



**Photo 31 : Depuis la sortie de bourg de Moncutant sur la RD 140, aucune vue n'est possible sur le périmètre immédiat / Photo 32 : Vue potentielle dégagée vers le périmètre immédiat depuis la périphérie sud du quartier de La Touche à Moncutant.**



**Photo 34 : Exemple de ferme située au creux d'un vallon (ici hameau de la Haie).**



*Photo 35 : Exemple de vue lointaine possible au sommet d'une ligne de crête vers le périmètre immédiat (ici à proximité de la ferme de la Penauderie au sud de Pugny).*

## **Synthèse de l'analyse des lieux de vie et d'habitat**

### **Synthèse :**

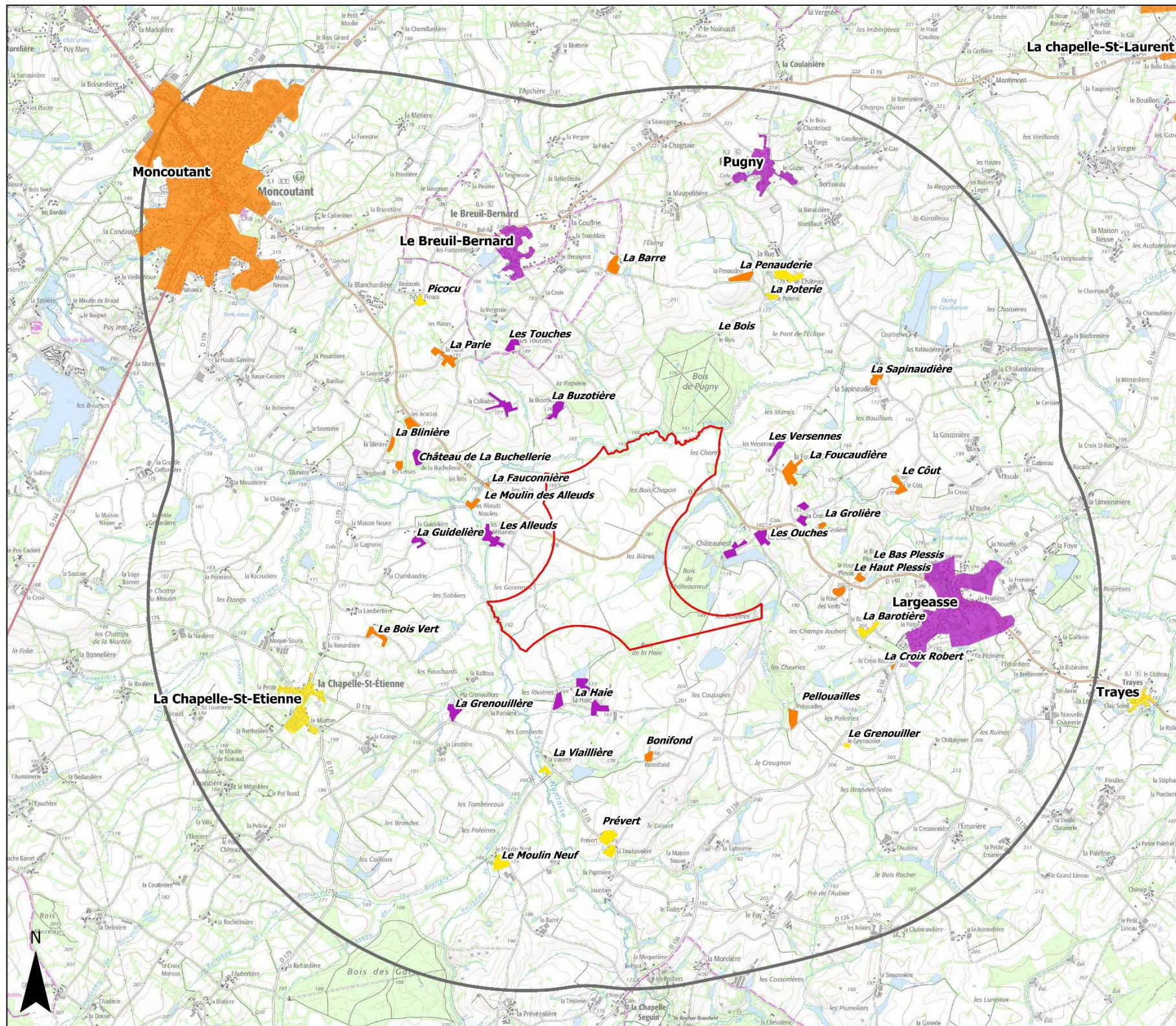
L'analyse des lieux de vie et d'habitat a permis de hiérarchiser les bourgs et hameaux par rapport à leur sensibilité théorique. Celle-ci a été évaluée vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat en fonction de plusieurs critères : situation topographique, environnement immédiat, présence et/ou absence d'ouvertures visuelles. Par la suite, des photomontages seront réalisés depuis ces points de vue afin d'analyser précisément l'impact du projet.

### **Les bourgs ressortant avec une sensibilité paysagère forte par rapport au projet sont les suivants :**

- Au sein du périmètre rapproché : Largeasse, le Breuil-Bernard et Pugny et les hameaux des Ouches, de Versennes, de La Haie, La Grenouillère, La Guidelière, Les Alleuds, Le Château de la Buchellerie, La Colinière et Les Touches.

### **Les bourgs ressortant avec une sensibilité paysagère moyenne par rapport au projet sont les suivants :**

- Au sein du périmètre intermédiaire : Chanteloup, Hérisson (commune de Pogné-Hérisson) et la Chapelle-Saint-Laurent.
- Au sein du périmètre rapproché : Moncutant et les hameaux de la Paris, la Blinière, le Bois Vert, le Moulin des Alleuds, la Barre, la Penoudière, la Foucaudière, la Grolière, Le Côt, la Rose des Vents, Pellouailles et Bonifond.



### Légende

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (3km)

### Bourgs et hameaux proches

- Sensibilité paysagère faible
- Sensibilité paysagère moyenne
- Sensibilité paysagère forte

Source : SCAN 100 IGN, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



## Sensibilité paysagère des lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre rapproché

Carte 14 : Synthèse des sensibilités des lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre d'étude rapproché

### III.4.2 Axes de communication

Les axes de communication constituent des composantes structurantes du territoire. C'est par eux que la traversée des paysages se réalise. L'étude de ces axes permet à la fois d'appréhender le rôle qu'ils jouent dans le territoire et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité par rapport au projet.

#### Axes de communication à l'échelle du périmètre éloigné

La Carte 15 permet d'illustrer les principaux axes de communication. On remarque que les villes principales sont reliées entre elles par de grands axes qui quadrillent de manière homogène l'ensemble du territoire. C'est depuis la ville de Bressuire que les routes rayonnent pour rejoindre les villes de Cerizay à l'est, La Châtaigneraie au sud-ouest, Moncutant au centre, Secondigny au sud et Parthenay à l'est. Ces axes importants, très rectilignes, traversent le paysage et permettent de l'irriguer efficacement tout en côtoyant un réseau de routes secondaires dense.

La particularité de ces grands axes rencontrés réside dans leur profil ondulant soulignant les creux et les bosses des reliefs et des lignes de crête. Cette particularité modifie les perceptions de l'utilisateur au fil des ondulations selon qu'il se trouve en point haut ou en point bas. Ainsi, si le périmètre immédiat se trouve dans le champ de vision de l'automobiliste, la vue sur le parc ne sera jamais continue, fixe et homogène. Au contraire, ce dernier aura tantôt un aperçu furtif ajouté à un effet de surprise et tantôt une perception occultée et fermée par la présence d'une haie au premier plan.



Photo 36 : Illustration de l'ondulation du profil des routes et du contexte bocager, deux particularités propres au territoire d'étude (ici la RD 28).

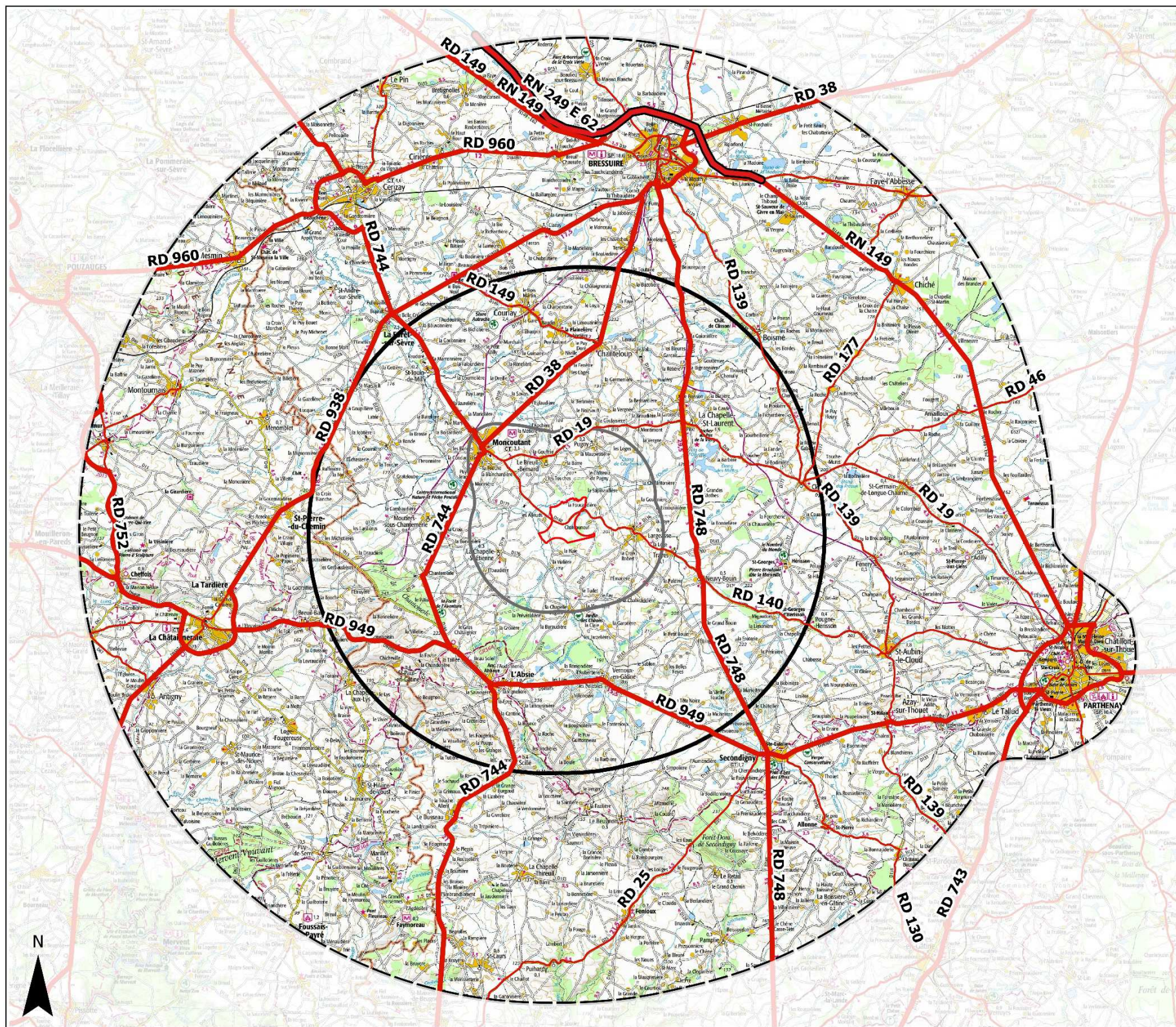
À l'échelle du périmètre éloigné, on retiendra la **RN 249 ou E 62 ou RN 149** qui relie la ville de Bressuire à Parthenay. Cet axe routier majeur est au nord de Bressuire une section d'autoroute. Cet axe est éloigné du périmètre immédiat d'environ 15 km. Cet éloignement, ajouté à son environnement bocager et son profil ondulant, ne permet pas de vision directe vers le périmètre immédiat. Cet axe ne présente donc pas de sensibilité paysagère particulière.

La **RD 960** relie Bressuire à Parthenay via Cerizay. De la même manière que la voie E 62, cette route ne présente pas de sensibilité particulière du fait de son éloignement et de son environnement bocager.





La **RD 938**, est située à 10 km du périmètre d'étude immédiat. De la même manière que décrit précédemment, son environnement bocager et la sinuosité de son profil en long ne lui permettent pas de vues directes et dégagées sur l'emplacement du futur projet éolien. Sa sensibilité paysagère est donc considérée comme faible.






Photo 37 : La vue depuis la RD 938. Le paysage bocager ne permet pas au regard de voir loin.



### Légende

-  Périimètre immédiat
-  Périimètre rapproché (3km)
-  Périimètre intermédiaire (10km)
-  Périimètre éloigné (20km)

### Axes routiers

-  Axe majeur : autoroute
-  Axe structurant : route nationale et départementale
-  Axe secondaire : route départementale locale

Source : SCAN 100 IGN, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



Carte 15 : Principaux axes de communication à l'échelle du périmètre éloigné

### Axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire et rapproché

À cette échelle, il est relevé un certain nombre de routes qui font l'objet d'une analyse fine afin de comprendre les sensibilités paysagères qui s'en dégagent. Ainsi, on retiendra :

- La RD 38 et RD 744 sur le trajet Bressuire - Bourgneuf
- La RD 748 sur le trajet Bressuire - Secondigny
- La RD 949
- La RD 19
- La RD 140

La Carte 16 et le Tableau 5 illustrent ces différentes routes recensées et réalisent une synthèse afin d'identifier leur sensibilité paysagère. Les photos portant une lettre sont répertoriées au sein de la Carte 16 comme les principales perspectives visuelles en direction du périmètre immédiat.

- La RD 38 et RD 744 sur le trajet Bressuire - Bourgneuf

Ces routes traversent différents environnements et sont situées parfois sur des reliefs. Ces données conditionnent leurs interactions visuelles avec le périmètre immédiat et expliquent la variation de leur sensibilité selon les tronçons (Photo 38). Ainsi, sur le tronçon entre Chanteloup et Moncutant, la position en point haut de la route permet des vues lointaines en direction du périmètre immédiat. Sa sensibilité est donc moyenne (Photo 39).



**Photo 38 : Les vues depuis la RD 38. Variations des abords de la route avec des motifs végétalisés parfois bordés de haies et parfois enherbés.**



**Photo 39 : Une vue lointaine possible depuis la RD 38.**

Sur le tronçon Moncutant – Chantemerle, à l'approche du périmètre immédiat, des vues lointaines sont possibles sur ce dernier (Photo 40). La sensibilité paysagère est donc également qualifiée de moyenne.



**Photo 40 : La vue en direction du périmètre immédiat depuis la RD 744 en direction Moncutant.**

Sur la portion de route entre Chantemerle et Bourgneuf, la voie est bordée d'une haie et traverse la forêt de Chantemerle. Aucune vue n'est alors possible. La sensibilité de cette portion de route vis-à-vis du parc est donc faible (Photo 41).



**Photo 41 : La vue depuis la RD 744 est occultée par les abords constitués de haies et les boisements de la forêt de Chantemerle**

- La RD 748 sur le trajet Bressuire-Secondigny

Ce tracé traverse le territoire d'étude du nord au sud. Depuis le nord vers la Chapelle Saint-Laurent et Neuvy-Bouin, cette route située en point haut permet à certains endroits des vues dégagées vers le périmètre immédiat (Photo 42). La sensibilité est donc qualifiée de moyenne sur ce tronçon.



**Photo 42 :** Depuis la RD 748 à la sortie de la Chapelle Saint Laurent des vues dégagées s'ouvrent en direction du périmètre immédiat (ici à droite de la route).



**Photo 44 :** Depuis la RD 949, des lignes de crête empêchent des vues franches sur le périmètre immédiat.

Entre Neuvy-Bouin et Secondigny, les vues sont souvent occultées par les lignes de crête (Photo 43). Néanmoins, la présence des parcs éoliens de Neuvy-Bouin, Traves et Vernoux-en-Gâtine à proximité directe peut éventuellement créer un effet de superposition avec l'implantation potentielle des éoliennes au sein du périmètre immédiat. Par la suite, cet éventuel cumul visuel sera à étudier. Cette route est donc un axe sensible.



**Photo 43 :** Sur la RD 748, entre Secondigny et Neuvy-Bouin, on aperçoit le parc de Vernoux-en-Gâtine, mais la ligne de crête présente à l'horizon bloque les vues lointaines vers le périmètre immédiat.



**Photo 45:** Depuis la RD 949, la présence de vergers au premier plan empêche toute vue sur le lointain.



**Photo 46:** Depuis la RD 949, une vue très lointaine est possible vers le périmètre immédiat.

- La RD 949 sur le trajet Bourgneuf (commune de St-Paul-en-Gâtine) - Secondigny

Cet axe est dans sa majorité qualifié avec une sensibilité faible. En effet, malgré sa position en point haut, l'importance de son éloignement, la présence de lignes de crête et des boisements en direction du périmètre immédiat ne permettent pas des vues franches (Photo 44 à Photo 46). Néanmoins, l'implantation théorique d'éoliennes au sein du périmètre immédiat peut être potentiellement visible de manière ponctuelle et de très loin notamment depuis le point de vue de la Photo 46. Toutes ces caractéristiques n'en font pas un axe réellement sensible.



Au niveau de Bourgeuf - La Taillée (commune de Saint-Paul-en-Gâtine), une partie de la route est considérée avec une sensibilité paysagère moyenne car elle offre des dégagements visuels vers le périmètre immédiat (Photo 47).



**Photo 47 : Depuis la RD 949, une vue dégagée en direction du périmètre immédiat, au niveau de Bourgeuf.**

- La RD 140 entre Moncutant, Largeasse et Neuvy-Bouin

Depuis cet axe, le périmètre d'étude immédiat est visible. Néanmoins, les variations du relief et la présence de haies aux abords de la route filtrent les vues sur cette zone (Photo 48 et Photo 49). La sensibilité paysagère de cette route est qualifiée de forte.



**Photo 48 : La vue depuis la RD 140 à la sortie de Moncutant en direction du périmètre immédiat.**



**Photo 49 : La vue sur la zone du périmètre immédiat depuis la RD 140.**



**Photo 50 : Vue en direction du périmètre immédiat depuis la RD 140 à la sortie ouest du bourg de Largeasse**

- La RD 19 entre Moncutant et La-Chapelle-Saint-Laurent

Cette route, située en point haut, longe le périmètre immédiat et offre parfois des vues dégagées vers celui-ci (Photo 52). La proximité de son tracé en fait un axe de communication à sensibilité paysagère forte.



**Photo 51 : Une vue depuis la RD 19 vers le périmètre immédiat (au niveau du hameau de la Chagnaie près du Breuil-Bernard).**



**Photo 52 : Depuis la RD 19, à la sortie de la Chapelle St-Laurent vers Moncutant, vue sur les parcs existants et le périmètre immédiat.**



**Photo 53 : Vue en direction du périmètre immédiat depuis la RD 19 où la silhouette de l'église de Pugny se dessine**

## La synthèse de l'analyse des axes de communication

Le tableau ci-dessous récapitule le niveau de sensibilité des principaux axes de découverte du paysage à l'échelle du périmètre intermédiaire et qui sont classés par ordre croissant en fonction de l'éloignement par rapport au périmètre immédiat.

Tableau 5 : Synthèse de l'évaluation de la sensibilité paysagère des principaux axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire et rapproché

Axes de communication	Éloignement par rapport au périmètre immédiat (km)	Typologie	Critères de sensibilité : (Orientation des routes, situation topographique, présence de parcs éoliens)	Sensibilité paysagère potentielle
<b>Périmètre rapproché</b>				
RD 140 entre Moncutant, Largeasse et Neuvy-Bouin	0	Secondaire	Traverse le site de projet	Forte
RD 19 entre Moncutant et La Chapelle-St-Laurent	2	Secondaire	Route située en point haut et dégagant des vues potentielles vers le périmètre immédiat	Forte
RD 744 entre Moncutant et Chantemerle	3.6	Structurant	Profil ondulant de la route Perceptions parfois dégagées et parfois occultées par le relief et les végétaux vers le périmètre immédiat	Moyenne
RD 38 entre Chanteloup et Moncutant	3.9	Structurant	Route en point haut qui permet de dégager des vues vers le futur parc L'éloignement important de 4 km entre l'axe et le périmètre immédiat diminue la perception sur le futur parc présent au lointain	Moyenne
<b>Périmètre intermédiaire</b>				
RD 748 entre Neuvy-Bouin et la Chapelle-St-Laurent	4	Structurant	Profil ondulant de la route Perceptions parfois dégagées vers le périmètre immédiat et parfois occultées par le relief et les végétaux	Moyenne
RD 748 entre Secondigny et Neuvy-Bouin	4.2	Structurant	Présence des éoliennes existantes et risque de cumul visuel avec le périmètre immédiat Succession de lignes de crête filtrant la perception du lointain	Moyenne
RD 949 entre Bourgneuf et l'Absie	5.8	Structurant	Route en point haut Portion de route avec quelques vues dégagées vers le périmètre immédiat Vue sur les éoliennes des parcs existants	Moyenne

Axes de communication	Éloignement par rapport au périmètre immédiat (km)	Typologie	Critères de sensibilité : (Orientation des routes, situation topographique, présence de parcs éoliens)	Sensibilité paysagère potentielle
RD 949 entre l'Absie et Secondigny	6	Structurant	Secteur bocager, la route est souvent bordée de végétaux et peu de vues se dégagent Présence de lignes de crête Présence de vergers en bord de route occultant les vues possibles	Faible
RD 744 entre Chantemerle et Bourgneuf - la Taillée (commune de Saint-Paul-en-Gâtine)	6	Structurant	Portion de route longeant la forêt de Chantemerle et bordée de haies Aucune vue dégagée vers le périmètre immédiat	Faible

### Synthèse :

L'analyse des axes de communication a permis de les hiérarchiser selon différents critères : environnement proche, orientation des routes, situation topographique, présence de parcs éoliens. Cela a permis d'identifier les niveaux de sensibilité des différents tronçons offrant les principales perspectives visuelles en direction du périmètre d'étude immédiat.

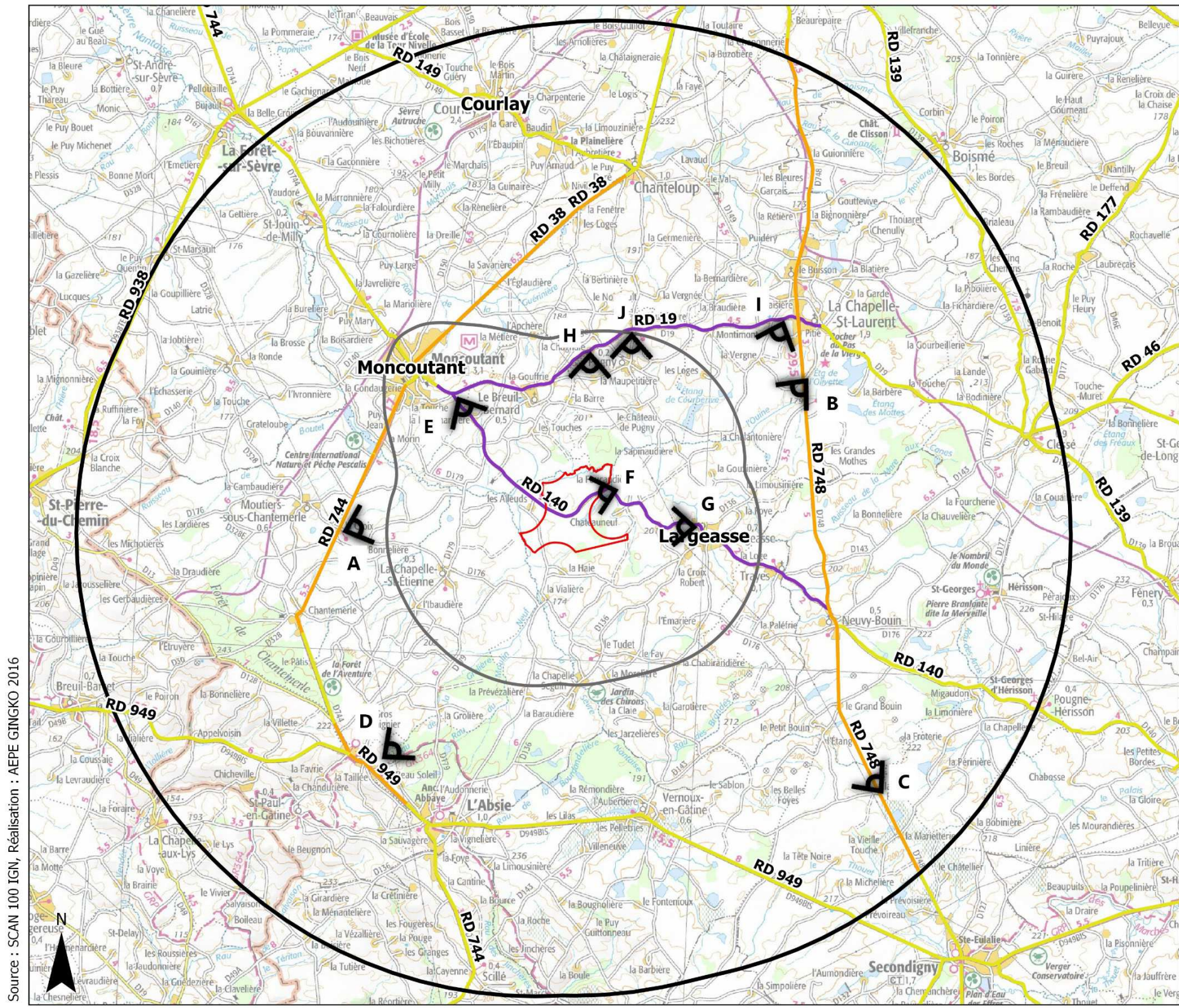
**De manière générale, ce sont les routes les plus proches qui présentent un risque de sensibilité plus fort.**

Les axes routiers ressortant avec une **sensibilité paysagère forte** par rapport au projet sont les suivants :

- La RD 140 entre Moncutant, Largeasse et Neuvy-Bouin
- La RD 19 entre Moncutant et La Chapelle-St-Laurent

Les axes routiers ressortant avec une **sensibilité paysagère moyenne** par rapport au projet sont les suivants :

- La RD 744 entre Moncutant et Chantemerle
- La RD 38 entre Chanteloup et Moncutant
- La RD 748 entre Secondigny et la Chapelle-St-Laurent
- RD 949 entre Bourgneuf et l'Absie



**Légende**

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (3 km)
- Périmètre intermédiaire (10 km)

**Axe routier / Sensibilité paysagère**

- Forte
- Moyenne
- Faible

**A** Principales perspectives visuelles en direction du périmètre immédiat depuis le réseau routier et localisation des photos



Source : SCAN 100 IGN, Réalisation : AEPE GINGKO 2016

**Sensibilité des axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire**

Carte 16 : Synthèse des sensibilités paysagères des axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire

### III.4.3 Le contexte éolien et les grandes infrastructures

#### Le contexte éolien

La Carte 17 dresse un état des lieux du contexte éolien au sein du territoire étudié. Ainsi, on recense 4 parcs en exploitation, 3 parcs en cours d'instruction et un parc autorisé mais non construit.

On retrouve le motif éolien plutôt dans l'est du territoire étudié. Sur les parcs éoliens construits, 2 sur 4 présentent une orientation d'implantation dans le sens nord-ouest / sud-est : les parcs du Colombier (alignement courbe de 5 éoliennes) et de Neuvy-Bouin (alignement courbe de 5 éoliennes). On décèle ainsi la volonté de s'appuyer sur les lignes de force du paysage que l'on retrouve au sein des grands reliefs du territoire qui s'orientent dans cette même direction nord-ouest / sud-est. Ainsi, une certaine cohérence se dégage dans la composition de ces deux parcs existants. Le parc de Vernoux-en-Gâtine est orienté est-ouest avec un alignement courbe de 4 éoliennes. Le parc éolien de Traves s'organise quant à lui sous la forme de 5 éoliennes qui sont groupées sous la forme d'un cercle.

Le motif éolien est donc déjà présent sur le territoire étudié. Au sein du périmètre d'étude intermédiaire, ce sont principalement les parcs de Neuvy-Bouin (Cf. Photo 54), de Traves et de Vernoux-en-Gâtine (Photo 55) qui sont les plus visibles sur le terrain puisqu'ils sont présents non loin du périmètre d'étude immédiat. La perception de ces parcs dans un environnement bocager au relief vallonné reste ponctuelle et souvent filtrée. En effet, ces éoliennes sont souvent peu visibles et apparaissent subitement au détour d'une route ou quand l'absence de végétaux au premier plan le permet.

Dans les principaux axes de circulation, peu d'entre eux offrent la possibilité d'appréhender ces trois parcs en même temps sauf à certains points (Cf. Chapitre sur les *Axes de communication* Photo 48 et Photo 52). En effet, la route doit être placée à une altitude suffisamment haute pour percevoir les parcs sans que la vue soit obstruée par une ligne de crête ou la végétation.



Photo 54 : Le parc éolien de Neuvy-Bouin visible depuis la RD 748.



Photo 55 : Une vue sur le parc éolien de Vernoux-en-Gâtine (1er plan) et le parc de Traves (2<sup>nd</sup> plan) depuis la RD 949.

#### Les grandes infrastructures

Sur le territoire étudié, on relève la présence d'une antenne qui mesure 205 m de hauteur sur la commune d'Amilloux. Cette infrastructure est bien visible lorsque l'on se trouve à son pied mais sa structure en treillis métallique et sa silhouette fine la rendent peu perceptible au lointain.



Photo 56 : L'antenne émettrice d'Amilloux. Source : <https://structurae.info/>

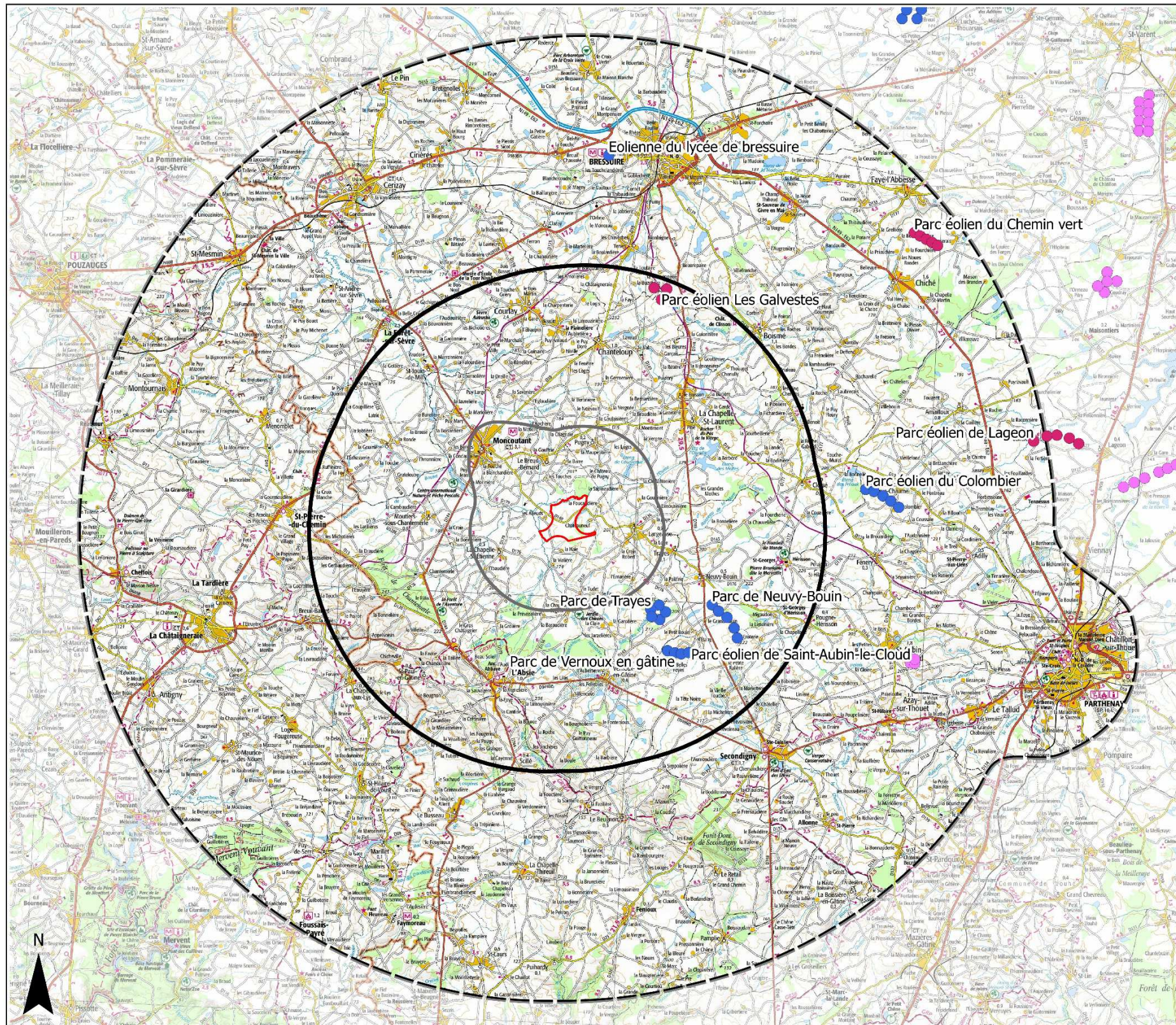
#### Synthèse :

Le **contexte éolien est déjà développé** au sein du périmètre d'étude éloigné puisque l'on dénombre 4 parcs en activité.

La **vue sur ces parcs est rarement totale et dégagée, car une ligne de crête, un relief ou de la végétation viennent toujours filtrer le regard.**

On décèle une **orientation commune** pour deux de ces parcs (Parcs de Neuvy-Bouin et du Colombier) en direction nord-ouest / sud-est, et orientés **selon les grandes lignes de force du territoire. Le futur projet devra donc également s'appuyer sur ces lignes structurantes. Une implantation en ligne sur un axe nord-ouest / sud-est permettra d'assurer globalement une cohérence d'orientation dans la tendance majoritaire des axes d'installation des éoliennes.**

D'autres structures verticales sont présentes sur le territoire comme les antennes. On relève principalement **l'antenne d'Amilloux marquante par sa hauteur mais peu perceptible à l'échelle du grand paysage.**



### Légende

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (3km)
- Périmètre intermédiaire (10km)
- Périmètre éloigné (20km)

### Parcs éoliens

- en exploitation
- autorisé mais non construit
- en cours d'instruction

### III.4.4 Tourisme et principaux lieux de fréquentation

Plusieurs sources ont été consultées pour le recensement des éléments touristiques du territoire étudié (liste non exhaustive) :

<http://www.vendee-tourisme.com/>, <http://www.vacances-en-vendee.com/>

<http://deux-sevres.jimdo.com/itineraires/sentiers-de-grandes-randonn%C3%A9es/>

<http://www.tourisme-deux-sevres.com/>

<http://www.gralon.net/tourisme/tourisme-departement-deux-sevres.htm>

<http://www.tourisme-gatine.com/>

Après l'analyse des différentes ressources, une synthèse des lieux touristiques est illustrée dans la Carte 18.

#### A l'échelle régionale et départementale

On peut qualifier le tourisme pratiqué sur le territoire d'étude de tourisme « vert ». En effet on y retrouve des activités de pleine nature comme la randonnée, notamment au sein du bocage vendéen et bressuirais, ou les activités pratiquées sur les plans d'eau : baignade, pêche, sports nautiques. La visite de nombreux bourgs à caractère médiéval dotés d'un patrimoine riche d'églises, de châteaux et de manoirs est également proposée. On relève particulièrement la ville de Parthenay reconnue Pays d'Art et d'Histoire et la cité de Bressuire. Ces deux villes offrent un contexte urbain dense qui ne permet pas de perceptions visuelles sur le périmètre immédiat depuis leur centre. Parthenay est situé au sein de la vallée du Thouet dans un environnement encaissé et boisé. Depuis le château de la ville de Bressuire, des vues lointaines sont néanmoins possibles et seront étudiées finement par la suite (Cf. Pour la vue depuis le château se référer au chapitre des *Monuments historiques* p.70).



Photos 57 : La Sèvre nantaise, la forêt de Mervant et le bocage sont mis en avant comme les paysages touristiques de Vendée. Sources [www.vendee-tourisme.com](http://www.vendee-tourisme.com).



Photo 58 : Parthenay. Le circuit du quartier St-Jacques permet de découvrir la porte St-Jacques, les ruines du château et la rue de Vau avec les maisons à pans de bois. Sources : [www.tourisme-deux-sevres.com](http://www.tourisme-deux-sevres.com).

#### A l'échelle locale

Le territoire recèle de nombreux lieux au caractère pittoresque lié particulièrement à la présence des chaos granitiques. On relève notamment le jardin des chiron, le rocher de la merveille à Hérisson (Pour ces lieux se référer au chapitre des sites et monuments historiques) ou encore le rocher du Pas de la Vierge à la Chapelle Saint-Laurent. Ces lieux sont des terres riches de légendes et d'histoire. Souvent entourées d'une végétation dense ou situées au creux d'un vallon, ces pierres présentent peu de sensibilités vis-à-vis du périmètre d'étude immédiat.



Photo 59 : Le jardin des Chirons et ses chaos granitiques à Largeasse.

À l'échelle locale, on relève également de nombreux sites naturels dédiés à la pêche comme Pescalis au sud de Moncutant (Cf. Photo 60). Entouré d'une végétation dense, le visiteur ne peut pas percevoir le périmètre immédiat depuis ce lieu. Le territoire est également riche en patrimoine d'art roman comme l'église de Pogné-Hérisson. Ses abords urbanisés et la distance la séparant du périmètre immédiat ne lui confère aucune sensibilité vis-à-vis du périmètre d'étude immédiat. Par ailleurs, le motif éolien est déjà perceptible avec le parc de Neuvy-Bouin présent au sud-ouest.



Photo 60 : Pescalis, un site de pêche au bord de la Sèvre Nantaise. Photo 61 : Église St-Georges de Pogné-Hérisson.

Les chemins de grande randonnée ne présentent pas de sensibilité particulière. Au sud, situés derrière la ligne de crête, les GR 364, GR de Mélusine et GR des Marches de la Gâtine ont des vues occultées par ce relief. Au niveau du bourg de l'Absie situé au sommet de cette ligne de crête, les vues seront filtrées par le contexte boisé et bocager. Le GR de

Pouzauges situé à l'ouest présente quant à lui un éloignement trop important au sein d'un contexte bocager qui ne lui permettra que peu de vues vers le futur projet éolien.

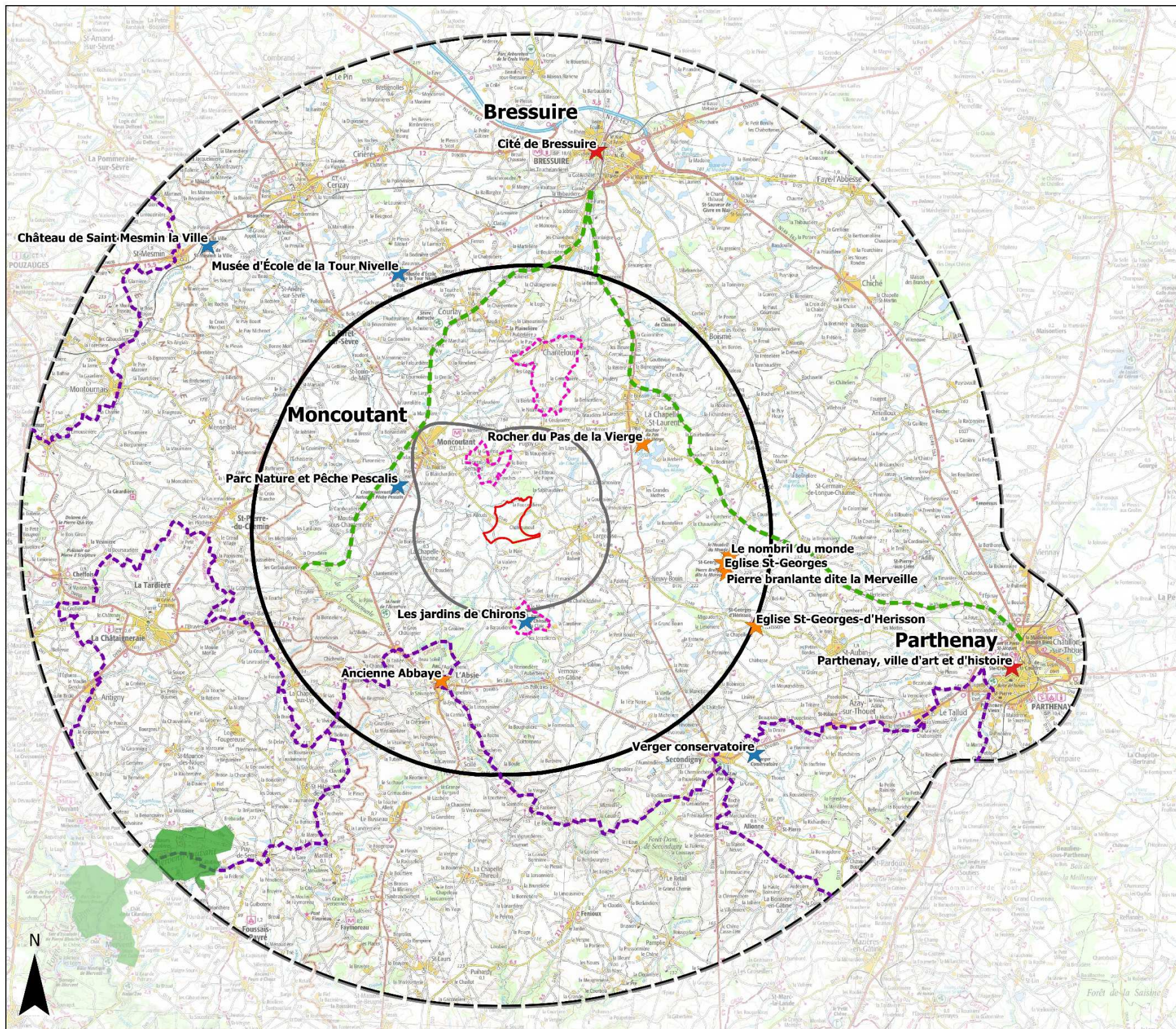
Les circuits locaux présents à proximité du périmètre immédiat peuvent quant à eux être à même d'apercevoir les éoliennes au fil du chemin. Néanmoins, la présence actuelle d'autres parcs éoliens à proximité de ces chemins n'apporte pas de sensibilité nouvelle à ces sites touristiques.

#### Synthèse :





Après cette analyse détaillée des sites touristiques, il ressort que :

- depuis le château de Bressuire des vues lointaines sont potentiellement possibles en direction du périmètre immédiat.
- ce sont principalement les chemins de randonnées locales qui sont les plus susceptibles d'offrir des vues en direction du périmètre d'étude immédiat.












### Légende

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché (3km)
-  Périmètre intermédiaire (10km)
-  Périmètre éloigné (20km)

### Lieux d'intérêt touristiques

-  Rayonnement régional
-  Rayonnement départemental
-  Rayonnement local
-  GR et GRP
-  Chemins randonnées locales
-  Voies vertes
-  Forêt de Mervent-Vouvant

Source : SCAN 100 IGN, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



### Lieux d'intérêt touristique



Carte 18 : Synthèse des principaux lieux touristiques recensés à l'échelle du périmètre éloigné

### III.4.5 Le paysage du périmètre immédiat

La Carte 19 ci-contre montre l'organisation du paysage local. Afin d'illustrer finement ce périmètre immédiat, les différentes photos commentées et identifiées par une lettre sont présentées et localisées au sein de la Carte 20.

Le périmètre d'étude immédiat s'étend sur environ 2.6 km dans sa diagonale la plus longue du sud-ouest au nord-est pour une surface de 236 hectares au total. Globalement le terrain adopte un profil bombé. Ses altitudes varient entre 160 m pour le point le plus bas recensé au niveau des passages des ruisseaux et 189 m pour le point le plus haut. Le site est en effet entouré de petits vallons abritant au nord l'Ouine (Photo 62), à l'ouest La Sèvre Nantaise (Photo 63) et à l'est, le ruisseau de Mortueil. Des points d'eau ponctuent également ce paysage dont le plus prégnant est situé à l'ouest du Bois de Châteauneuf (Photo 64). Sa présence est remarquée par les haies denses qui l'entourent.



Photo 62 : Le cours d'eau de l'Ouine et sa ripisylve.



Photo 63 : La Sèvre Nantaise coule en contrebas du périmètre d'étude immédiat.



Photo 64 : Vue sur le plan d'eau des Bières et le Bois de Châteauneuf en arrière-plan.

Les cultures que l'on retrouve au sein du périmètre d'étude immédiat sont principalement constituées de terres agricoles cultivées (céréales) et de prairies. Ces vastes parcelles ondulent doucement selon les reliefs. A l'horizon, la présence d'une haie ou d'un boisement marque les limites parcellaires. Des chemins d'exploitation en terre permettent d'appréhender ces paysages.



Photo 65 : Les haies constituent des lignes de force au sein de ces parcelles cultivées.



Photo 66 : Les silhouettes des arbres isolés et les haies animent l'horizon de ce champ.

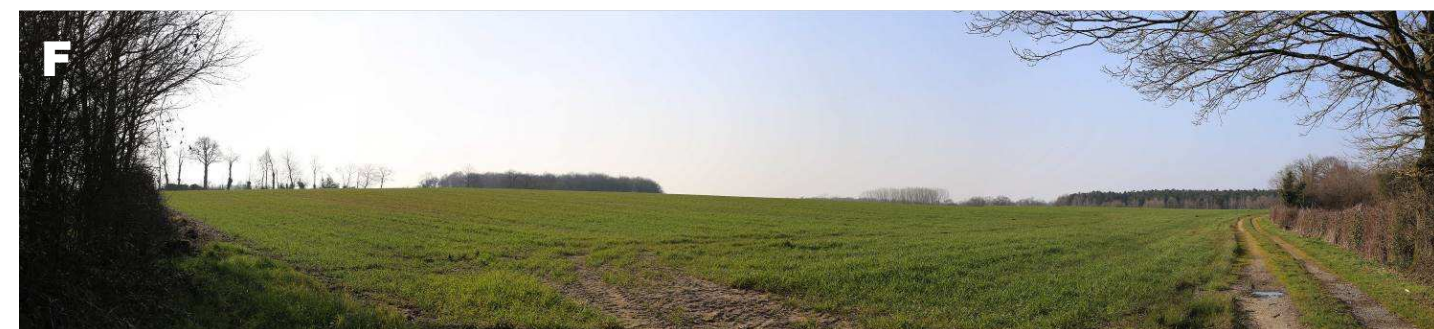


Photo 67 : Vaste parcelle agricole où les bois de Chapon ponctuent l'horizon.

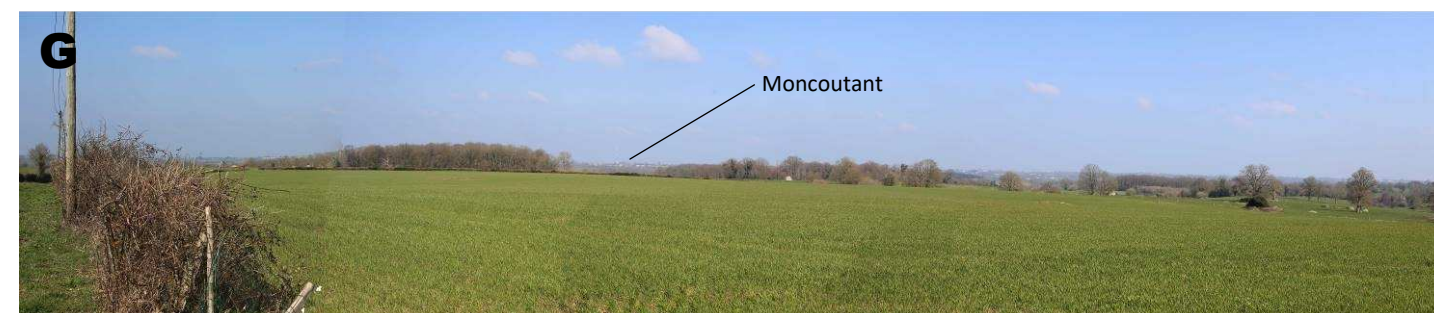


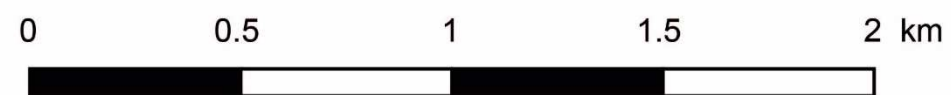
Photo 68 : Depuis ce point haut, entre le Bois de La Haie à gauche et le Bois de Châteauneuf à droite, on reconnaît la ville de Moncoutant située sur un promontoire.



### Légende

-  Périimètre immédiat
-  Boisement
-  Haie
-  Cours d'eau, ruisseaux
-  Point d'eau
-  Courbes de niveaux
-  Routes et chemins

Source : SCAN 25 IGN, Ortho / Réalisation : AEPE GINGKO 2016



## Le paysage du périmètre immédiat

Carte 19 : Le paysage du périmètre immédiat

On dénombre au sein du périmètre d'étude immédiat et dans son environnement proche, plusieurs boisements : au nord le bois de Pugny (Photo 69), au centre du périmètre immédiat les Bois de Chapon et au sud les Bois de Châteauneuf (Photo 71) et de La Haie (Photo 72). Ces boisements denses composés de conifères et de feuillus ferment parfois les vues ou au contraire les soulignent en ouvrant des perspectives sur le paysage. Ces variétés de motifs arborés engendrent ainsi des perceptions changeantes selon le parcours. Le site d'étude reste ainsi difficilement appréhendable dans son ensemble notamment du fait de la présence de ces boisements et des haies mais également en raison de son relief doucement chahuté qui occultent des zones du site ou au contraire les met en évidence.



**Photo 69:** Le Bois de Pugny est essentiellement composé de conifères. (Prise de vue extérieure au cadrage de la Carte 19).



**Photo 70:** Aperçu du modelé de terrain où les bois de Châteauneuf, à gauche, et une partie des Bois de Chapon, à droite, sont visibles.



**Photo 71 :** Le Bois de Châteauneuf créé depuis la RD 140 à l'est, un filtre végétal.



**Photo 72 :** Ce point de vue met en avant le côté bombé du site d'étude avec le Bois de La Haie au centre et de chaque côté des pentes qui déclinent.

La présence du végétal se manifeste sous différentes formes que sont les haies qu'elles soient libres ou taillées, les arbres isolés dont le port est naturel, taillé en cépée, ou à la silhouette singulière due à la présence d'un tire-sève. Cette variété de formes illustre la richesse des usages liés à ce paysage bocager qu'il faut savoir préserver.



**Photo 73 :** Des arbres isolés au port naturel animent cette parcelle.



**Photo 74 :** Au sein de ces pâtures, les affleurements rocheux et l'alignement d'une haie marquent les rondeurs du terrain.

Au bord des routes, on rencontre bien sûr ces différents motifs de l'arbre qui conditionnent les vues des automobilistes sur le périmètre immédiat depuis les RD 140 (Photo 75) et RD 146 (Photo 76 et Photo 77).



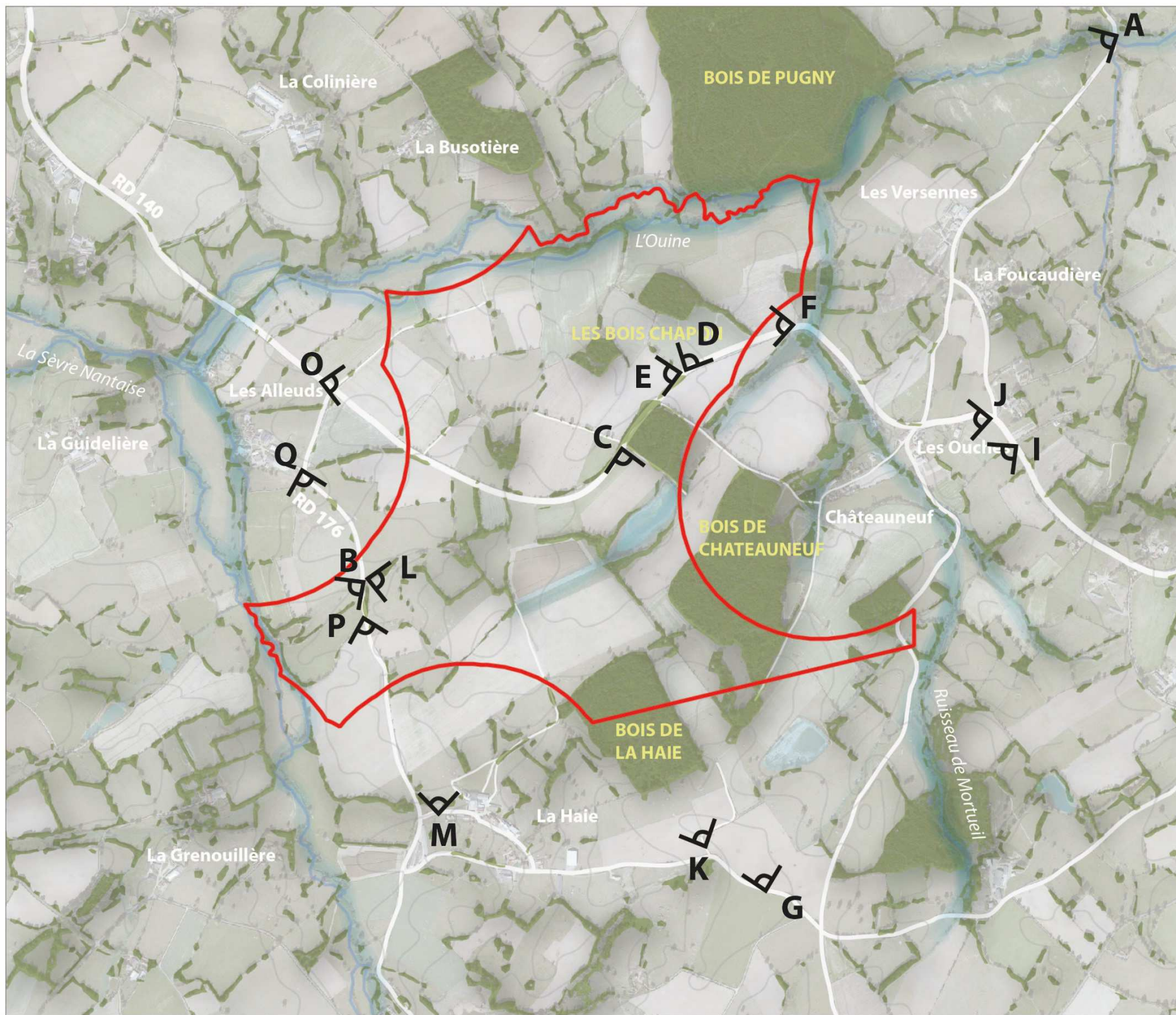
**Photo 75 :** Le long de la RD 140, une haie basse taillée occulte partiellement les vues de l'automobiliste sur le périmètre immédiat.



**Photo 76 :** Au bord de la RD 146, différents motifs de haie sont présents et conditionnent les vues sur les champs.



**Photo 77 :** La RD 146 dont le tracé est mis en valeur par cette haie basse sillonnant sa courbure.



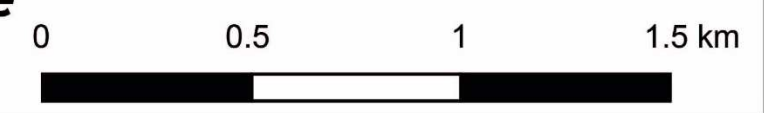
### Légende

-  Périmètre immédiat
-  Point de vue
-  Boisement
-  Haie
-  Cours d'eau, ruisseaux
-  Point d'eau
-  Courbes de niveaux
-  Routes et chemins



Source : SCAN 25 IGN, Ortho / Réalisation : AEPE GINGKO 2016

## Le paysage du périmètre immédiat - Localisation des points de vue



Carte 20 : Le paysage du périmètre immédiat - Localisation des points de vue

### III.4.6 Évolution des paysages

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du paysage, une analyse a été réalisée à partir de la carte de Cassini datant de la moitié du 18<sup>ème</sup> siècle (Cf. Carte 21) et de photos aériennes datant de plusieurs années : 1945, 1971, 1990, 2002 (Cf. Carte 22). Cette étude permet aux images de témoigner des changements et des transformations vécues au sein de ces paysages ruraux.

**La Carte de Cassini**, met en évidence au sein du périmètre d'étude immédiat, la présence de deux cours d'eau marqués : au nord l'Ouine, à l'ouest La Sèvre Nantaise. Un troisième ruisseau plus petit est également présent à l'est du site, il se jette dans l'Ouine, c'est le ruisseau de Mortueil. On remarque que les limites du site sont donc bordées d'eau et que le centre du périmètre est plutôt situé sur un plateau en point haut. Quelques petites unités boisées sont également présentes et plutôt situées sur ses abords.

Autour, c'est un paysage très irrigué qui apparaît avec de nombreux cours d'eau. Au sud, soulignant la ligne de crête on aperçoit les boisements des forêts de Chantemerle et de l'Absie qui sont aujourd'hui encore présents. A l'est de Secondigny, à la Chapelle-Saint-Laurent en passant par Neuvy-Bouin, de vastes marais s'étendent. Ils reflètent un paysage au relief peu accidenté et où le sol est recouvert d'eau. Ces zones humides, aujourd'hui disparues témoignent néanmoins du caractère détrempe et mouillé de ces paysages bocagers.

**1945** : Le périmètre d'étude immédiat se compose de parcelles agricoles qui semblent toutes être cultivées. Le motif arboré apparaît en pointillé autour de chacune des parcelles. Ces haies soulignent également le tracé des routes et des cours d'eau. Les boisements sont plutôt présents sur l'est du périmètre. On remarque l'existence des hameaux de Châteauneuf à l'est, La Haie au Sud et Les Alleuds Métairies à l'ouest.

**1971** : 30 ans après, peu d'éléments se sont transformés : les tailles de parcelle sont restées les mêmes et la présence de l'arbre semble toujours avérée. On remarque tout de même l'apparition de nouveaux boisements au niveau de 4 parcelles dans la partie nord du périmètre d'étude immédiat.

**1990** : La superficie des champs s'est agrandie (remembrements successifs) ayant pour conséquence la réduction du linéaire de haies. Les 4 boisements au nord du périmètre se sont bien établis. Le contraste de la photo met également en avant la présence d'arbres isolés au centre de certaines parcelles.

**2002** : Dans l'ensemble du périmètre, on assiste au regroupement de nombreuses petites parcelles en une seule. Le réseau de haie diminue encore et les arbres isolés tendent à disparaître. Au sud de la route principale on remarque la disparition d'un petit cours d'eau autrefois souligné par une ripisylve.

**Aujourd'hui**, le réseau de haies s'est maintenu depuis 2002. Un plan d'eau (ou retenue collinaire) est créé au sud de la route principale et du boisement central. On remarque également une dynamique de boisement dans le vallon autour du hameau de Châteauneuf.

À une échelle plus large, on remarque l'évolution récente des paysages avec l'apparition du motif éolien depuis ces dernières années. Cette nouvelle composante confère une nouvelle identité paysagère locale qui ancre ces territoires dans une dynamique de développement durable.

#### Synthèse :

L'étude diachronique témoigne d'une évolution du paysage relativement tenue de 1945 à aujourd'hui. Il est à retenir que le réseau de haies a diminué du fait de l'agrandissement des parcelles agricoles. La présence ponctuelle des boisements est avérée sur le site depuis 50 ans. La création d'une retenue d'eau a entraîné l'assèchement d'un ruisseau dans la partie sud du périmètre. On relève également une dynamique de boisement du fond de vallon autour du hameau de Châteauneuf.



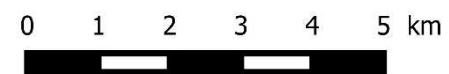
### Légende

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (3km)
- Périmètre intermédiaire (10km)

Source : Carte de Cassini Geoportail, Réalisation : AEPE GINGKO 2016

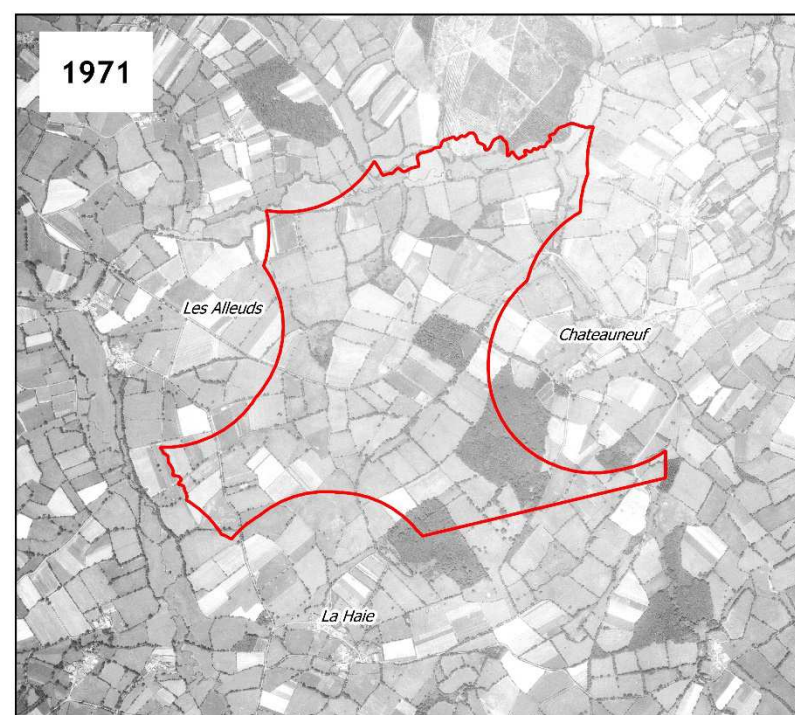
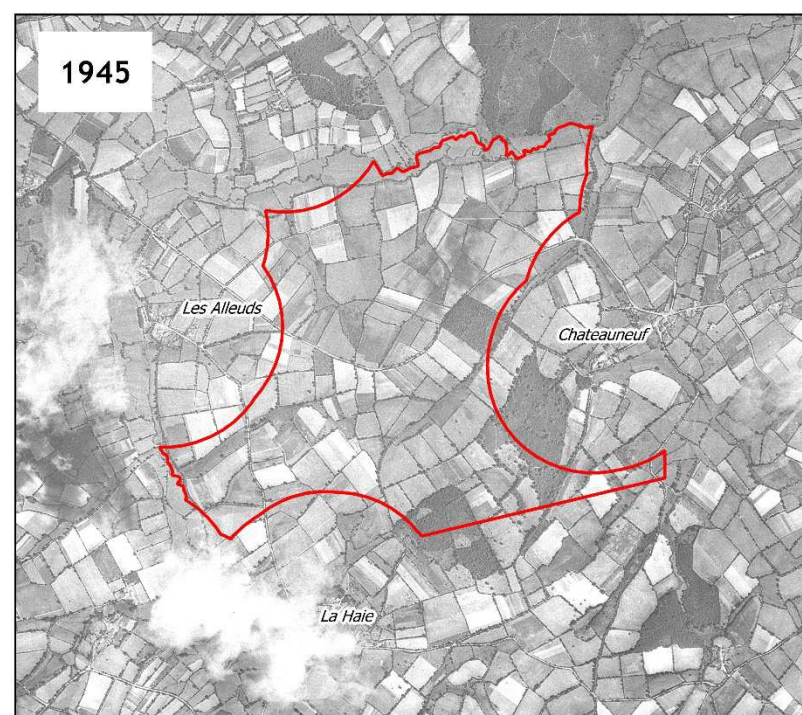


## Evolution des paysages - Carte de Cassini (XVIIIe siècle)



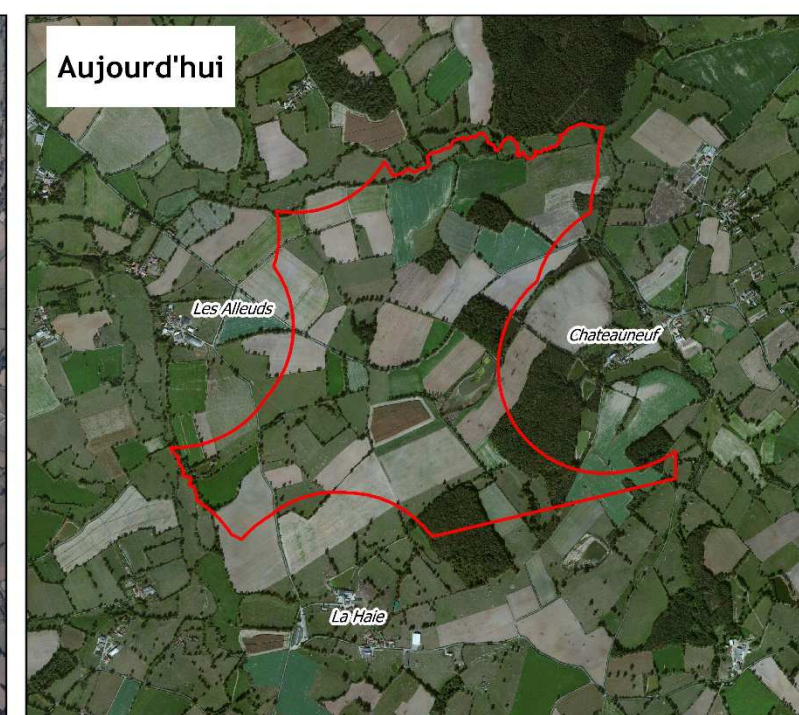
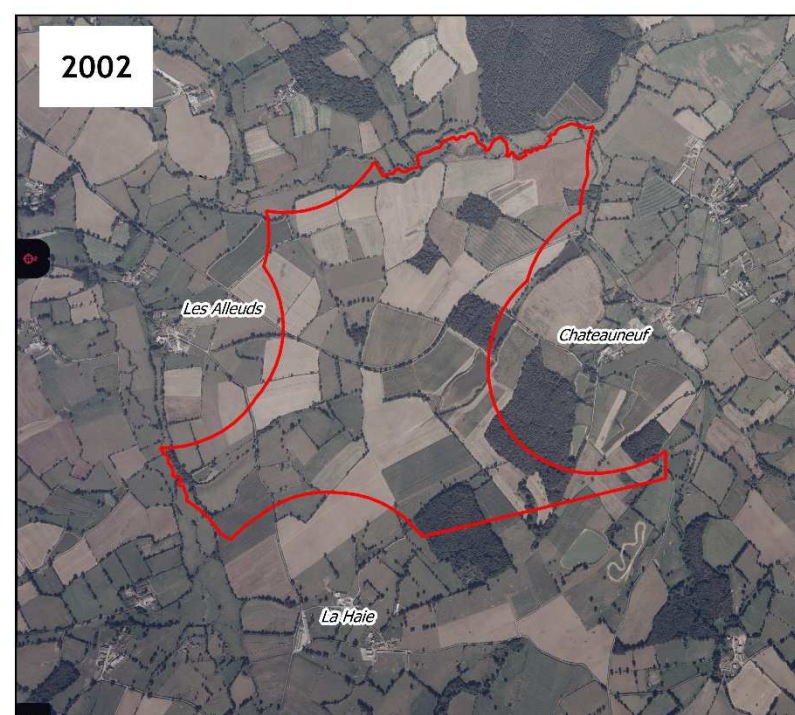
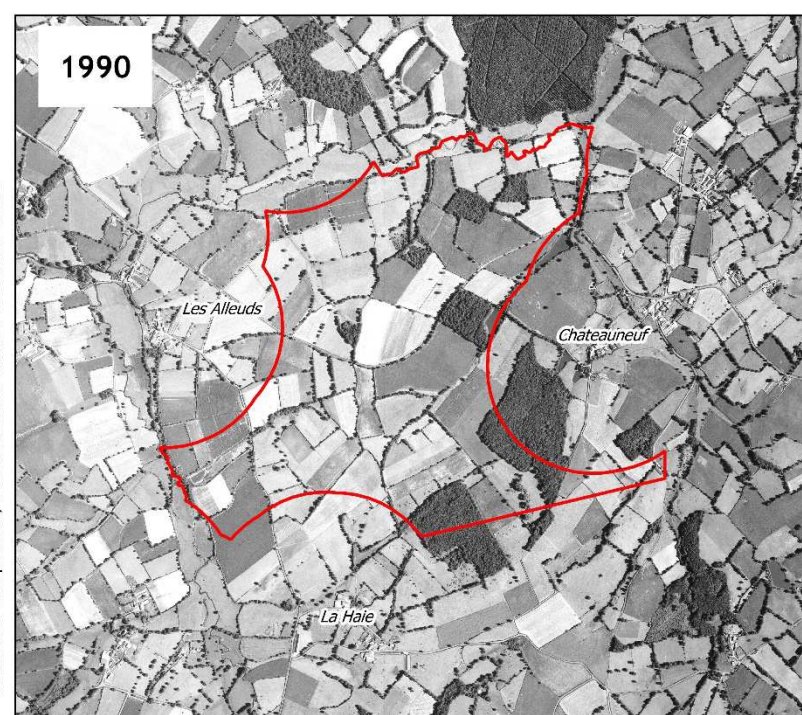
Carte 21 : Evolution des paysages – Carte de Cassini (XVIIIe siècle)





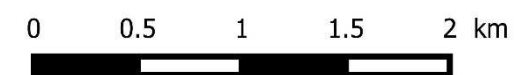
### Légende

 Périmètre immédiat



Source : Geoportail, Réalisation : AEP GINGKO 2016

## Evolution des paysages - de 1945 à nos jours



Carte 22 : Evolution des paysages – Comparaison de photographies anciennes – de 1945 à nos jours

### III.4.7 Synthèse et recommandations paysagères

L'analyse des caractéristiques du territoire et ses enjeux aux différentes échelles aboutit à une synthèse globale détaillée ci-dessous et illustrée dans la Carte 23.

#### Synthèse :

Les principales caractéristiques paysagères du territoire étudié sont les suivantes :

- Le territoire d'étude, à dominante rurale, se compose de paysages bocagers aux ambiances parfois pittoresques due à la présence des vallons, des chaos granitiques et des animaux. Cela confère aux usagers des perceptions variées, parfois ouvertes à la faveur d'un pré ou d'un champ permettant une vue lointaine, parfois fermées par la multitude des motifs arborés (haie basse, haute, taillée, libre, arbustive ou arborée, ...) venant occulter le regard au premier plan.
- La topographie est extrêmement changeante au gré des lignes de crête qui constituent les principales lignes de force de ce territoire et induisant des perceptions variables selon la position de l'observateur.
- Le motif éolien est déjà perceptible avec une orientation globale des parcs dans le sens nord-ouest / sud-est selon la direction donnée par les principales lignes de crête et de force du territoire.

Suite à l'analyse paysagère diachronique du périmètre immédiat, plusieurs structures de ce paysage ressortent comme potentiellement sensibles à savoir :

- Le paysage bocager dont les haies, qui ont eu tendance à disparaître depuis 1945.
- La présence des boisements qui agissent comme marqueurs de ce territoire en créant des filtres dans le paysage.
- La présence des vallées, peu encaissées, de la Sèvre Nantaise à l'Ouest, de l'Ouine au nord et du ruisseau de Morteuil à l'est.

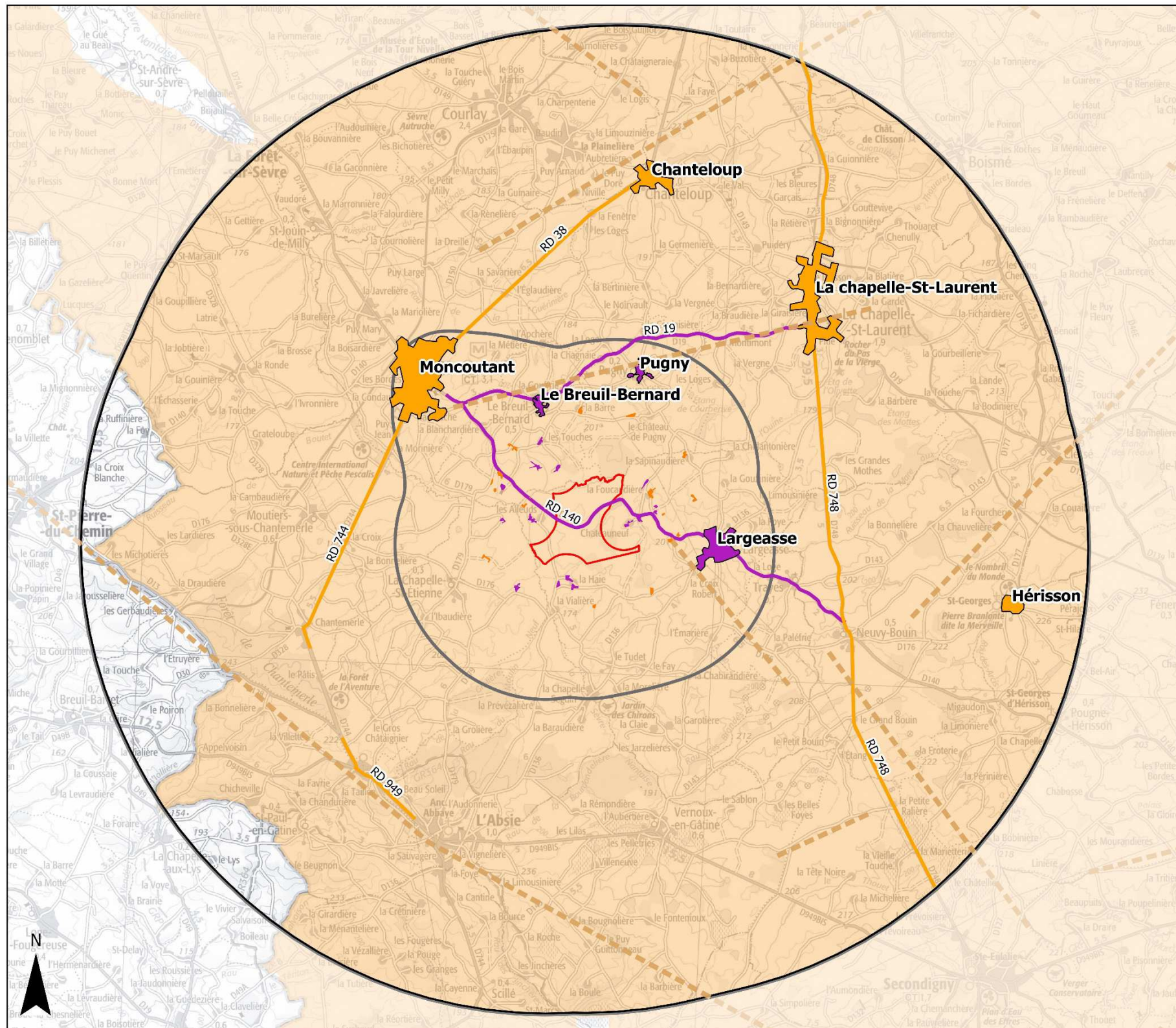
D'autre part, l'identification des principaux lieux de fréquentation autour du périmètre immédiat amène à identifier ceux qui présentent des enjeux :

**Lieux de vie et d'habitat :** Les villes de Moncoutant, Chanteloup, Pogné-Hérison et La Chapelle-Saint-Laurent pour leur situation en point haut et leurs quartiers périphériques qui peuvent potentiellement avoir des vues en direction du périmètre immédiat. Les villes de Largeasse, Le Breuil-Bernard et Pugny pour leur proximité au périmètre immédiat et leurs vues potentielles vers celui-ci depuis l'intérieur du bourg. De nombreux hameaux présentent également des sensibilités fortes à moyennes (Cf. Lieux de vie et d'habitat p.27)

**Axes de communication :** Avec une sensibilité paysagère forte, on relève la route locale qui traverse le périmètre immédiat la RD 140 et la RD 19 qui longe en point haut ce dernier.

Avec une sensibilité paysagère moyenne, les routes secondaires qui traversent le périmètre d'étude intermédiaire à savoir la RD 38, la RD 748, la RD 744 et la RD 949.

**Points d'intérêts touristiques :** Concernant ces différents lieux, il ressort que peu d'entre eux risquent d'être impactés par le projet éolien. On retient néanmoins la vue depuis les remparts du château de Bressuire qui peut à certains endroits permettre des vues en direction du périmètre immédiat (Plus d'information dans l'analyse patrimoniale). Divers sentiers locaux sont également présents à l'échelle du périmètre rapproché mais ne traversent pas directement le périmètre immédiat. La présence déjà actuelle de plusieurs parcs éoliens dans leur champ de vision ne crée pas de sensibilité nouvelle vis-à-vis de ces sentiers.



### Légende

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (3km)
- Périmètre intermédiaire (10km)

Principales lignes de crête

### Entité paysagère

Les bocages : sensibilité paysagère moyenne

### Axes de communication

- Sensibilité paysagère forte
- Sensibilité paysagère moyenne

### Bourgs et hameaux

- Sensibilité paysagère forte
- Sensibilité paysagère moyenne

Source : SCAN 100 IGN, Réalisation : AEPE GINGKO 2016



## Synthèse de l'analyse paysagère



Carte 23 : Synthèse de l'analyse paysagère

#### Recommandations paysagères :

Suite à la synthèse paysagère, plusieurs recommandations sont à prendre en compte pour l'installation du parc éolien. Celles-ci sont illustrées au sein de la Carte 24. Ces prescriptions doivent permettre pour le futur projet de trouver un compromis entre les grandes lignes de force du relief, les sensibilités du paysage local et les parcs éoliens existants.

Orienter l'installation des éoliennes sur un axe nord-ouest / sud-est avec une implantation en ligne selon la direction donnée par les principales lignes de crête et de force du territoire.

Éloigner les éoliennes des vallons de la Sèvre Nantaise et de l'Ouine et du ruisseau de Morteuil de 300 m au minimum à 500 m pour garantir la continuité de ces paysages humides et l'atmosphère bucolique qui s'y dégage.





Préserver et renforcer le réseau des haies existantes et les boisements comme éléments identitaires de ce territoire bocager et comme autant de filtres visuels atténuant la présence des éoliennes.

Encourager la recherche d'une interdistance homogène entre les différentes éoliennes.

Cette approche paysagère est complétée ci-après par une analyse patrimoniale permettant la prise en compte des éléments bénéficiant d'une protection réglementaire particulière (monuments historiques, inscrits ou classés, sites, ZPPAUP, ...)

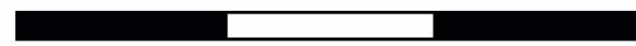


## Légende

-  Périmètre immédiat
-  Conserver et renforcer le réseau des haies existantes et les boisements, car ce sont des éléments identitaires de ce paysage et agissent comme des filtres visuels.
-  S'éloigner des vallons, des ruisseaux et des points d'eau car ils constituent des zones de sensibilité paysagère liés au paysage de l'intime.
-  Orienter l'installation des éoliennes sur un axe nord-ouest / sud-est suivant les grandes lignes de force relevées sur le territoire.



0 0.5 1 1.5 km



## Recommandations paysagères

Carte 24 : Le périmètre immédiat - Recommandations paysagères

## III.5 Analyse patrimoniale

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique », Convention Européenne du Paysage.

### III.5.1 Sites Patrimoniaux Remarquables

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) regroupent depuis le 7 juillet 2016 sous l'article 75 de la loi LCAP (Loi relative de Création, à l'Architecture et au Patrimoine), les dispositifs de protection du patrimoine suivants :

- Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- Secteurs sauvegardés

L'article 75 de la LCAP prévoit la transformation des ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés en **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)**, gérés par des **Plans de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PMVAP)** et des **Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)**.

Deux SPR sont répertoriés au sein du périmètre éloigné à savoir la ZPPAUP de Foussais-Payre créé le 36/12/2000 et la ZPPAUP de Faymoreau créé le 20/12/2001.

- L'histoire de Foussais-Payre qui remonte à l'époque gallo-romaine a laissé de nombreux monuments remarquables du Bas-Poitou comme son église romane érigée entre 1050 et 1100. A la Renaissance, la ville connaît son époque florissante dont témoigne la construction de nombreux logis et bâtiments remarquables. La création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et l'obtention de l'homologation "Petite Cité de Caractère" ont stimulé les réhabilitations et conforté la politique patrimoniale et architecturale. (Sources : <http://www.foussais-payre.com>).
- La commune de Faymoreau est une ancienne cité minière dont le patrimoine architectural est aujourd'hui reconnu. On y trouve les anciens logements des ouvriers nommés « corons », la chapelle des mineurs, l'Hôtel des mines et l'ancien dortoir des verriers devenu musée de France.

Ces deux ZPPAUP situées, dans un contexte boisé et derrière la ligne de crête ne leur confère aucune sensibilité paysagère particulière vis-à-vis du futur projet éolien.

#### Synthèse :

La localisation des communes de Faymoreau et de Foussais-Payre à une distance d'environ 15 km du périmètre immédiat derrière la ligne de crête et dans un contexte boisé n'engendrera aucune sensibilité paysagère majeure concernant ces deux Sites Patrimoniaux Remarquables vis-à-vis du futur projet éolien.

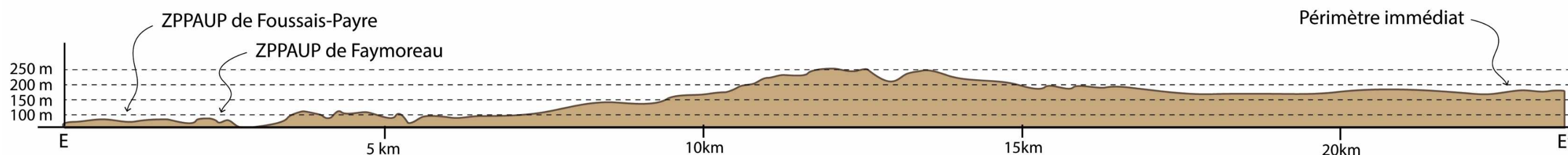
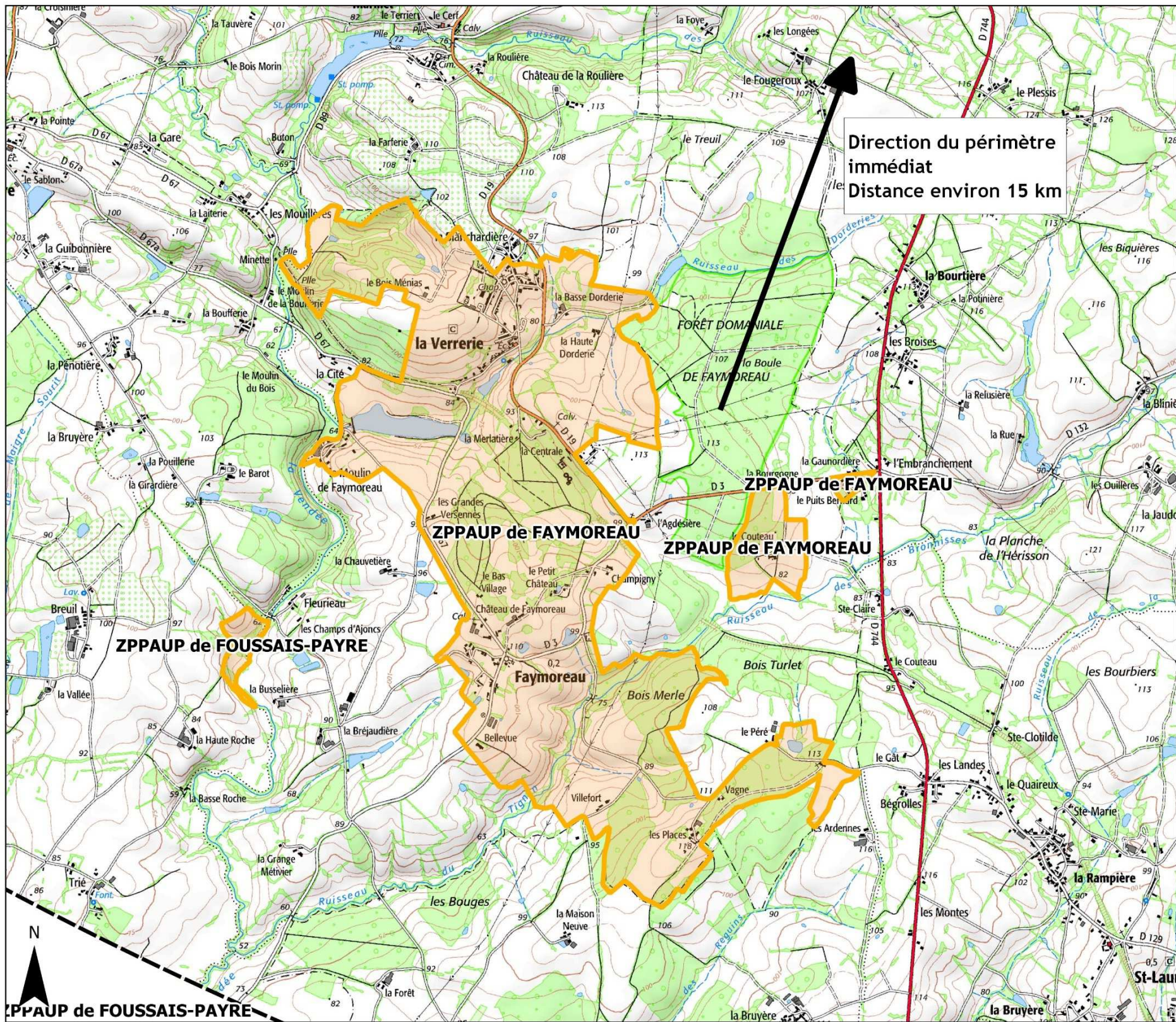








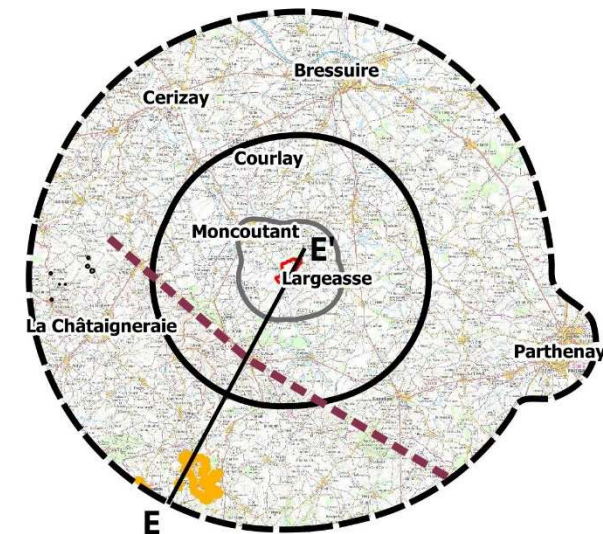
Figure 6 : Coupe topographique EE' illustrant la ligne de crête présente entre les Sites Patrimoniaux Remarquables et le périmètre immédiat



### Légende

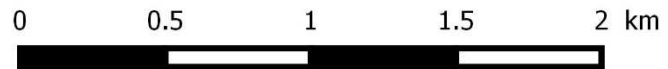
-  Périimètre immédiat
-  Périimètre rapproché (3km)
-  Périimètre intermédiaire (10km)
-  Périimètre éloigné (20km)
-  ZPPAUP
-  Principale ligne de crête

Direction du périmètre immédiat  
Distance environ 15 km



Source : SCAN 25, Geoportail Atlas des patrimoines / Réalisation : AEPE GINGKO 2016

## ZPPAUP de Faymoreau et de Foussais-Payre



Carte 25 : Les SPR de Faymoreau et Foussais-Payre